

Bureau de la sous ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2020

[REDACTED]

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 1^{er} janvier 2020. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie des documents suivants :

Les plaintes qu'il y a pu avoir concernant soit la personne morale de la Garderie les Amis de Zizou à Laval et les plaintes qu'il aurait pu avoir concernant les employés, et ce, au courant des deux années précédentes.

Vous trouverez ci-joint la seule plainte que le ministère de la Famille détient au sujet de la garderie demandée.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

[REDACTED]

François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.

N/Réf. : 2019 2020 139